Conseils de la Gendarmerie pour les particuliers

Vie de la commune

Publié par:

Publié le : 17 Jul 2021 08:30

1 - Mon habitationProtÃ©ger et renforcer les points d'accÃ¨s *(porte d'entrÃ©e, fenÃªtres et autres issues)*;Dissimuler les biens attrayants *(argent liquide, bijoux, matÃ©riels informatiques, tÃ©lÃ©phones portables,...)*. Ne pas laisser portes et fenÃªtres ouvertes mÃªme pour une absence de courte durÃ©e. Ne pas cacher ses clÃ©s sous le paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit Ã l'extÃ©rieur ;Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;Ã‰viter les signes rÃ©vÃ©lant son absence *(courrier accumulÃ© dans la boÃ®te aux lettres, dates d'absence sur le rÃ©pondeur tÃ©lÃ©phonique, dÃ©part annoncÃ© sur les rÃ©seaux sociaux, ...)* ;Ne pas laisser d'outils ou de matÃ©riels Ã l'extÃ©rieur de son habitation pouvant faciliter les mÃ©faits des cambrioleurs *(Ã©chelle, tournevis, outillage divers etc...)* ;S'Ã©quiper d'une alarme afin de dÃ©tecter le plus tÃ´t possible une intrusionÂ ;Notez les numÃ©ros de sÃ©rie des objets comme l'outillage, ils permettront peut Ãªtre aux forces de l'ordre de vous les restituer. Conserver les factures, prenez en photos les biens les plus prÃ©cieux.Demander Ã un voisin de confiance de porter une vigilance particuliÃ¨re Ã son domicile en cas d'absence ;Dans le cadre de l'opÃ©ration Â« tranquillitÃ© vacances Â», signaler votre absence Ã la gendarmerie locale. **2** - Mon vÃ©hiculeVerrouillez votre vÃ©hicule chaque fois que vous en sortezÂ ;Ne laissez pas votre vÃ©hicule en marche sans surveillance;Ã‰vitez de laisser les clÃ©s sur le contact mÃªme dans des lieux fermÃ©s (garage, cour, jardin)Â ;Ã‰quipez votre vÃ©hicule d'un systÃ¨me antivol Ã©lectrique (alarme, anti-dÃ©marrage) ou bien mÃ©canique (canne antivol)Â :Ne laissez pas d'objets de valeur (GPS, badge de pÃ©age, etc...) ainsi que la carte grise Ã l'intÃ©rieur du vÃ©hiculeÂ ;Face Ã car-jacking (consiste Ã voler un vÃ©hicule en utilisant la force ou la menace sur le conducteur) :restez vigilant en cas d'accrochage suspect.ne tentez pas de rÃ©sister Ã tout prix Ã l'agresseur. **3** - Mon tÃ©lÃ©phone portableDÃ¨s l'achat de votre tÃ©lÃ©phone, notez le numÃ©ro IMEI (15 chiffes - visible en tapant sur votre tÃ©lÃ©phone *#06# ou en contactant votre opÃ©rateur). En cas de vol, il vous sera demandÃ© pour le faire bloquer ; Soyez discret lorsque vous utilisez votre tÃ©lÃ©phone dans un lieu public et redoublez de vigilance, notamment lorsqu'il y a de la foule ;Quand vous n'utilisez pas votre portable, ne le laissez pas Ã portÃ©e de vue. Ne le tenez pas Ã la main. Rangez-le dans un endroit sÃ»r ;En cas de vol, dÃ©clarez Ã votre opÃ©rateur tÃ©lÃ©phonique le vol afin de dÃ©sactiver votre ligne. DÃ©posez plainte immÃ©diatement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Fournissez lors du dÃ©pÃ´t de plainte le numÃ©ro dâ€™identification de votre mobile (numÃ©ro IMEI). Le service de police ou de gendarmerie transmettra les donnÃ©es Ã votre opÃ©rateur. Â **4** - Mon vÃ©loChaque annÃ©e, plus de 400.000 vÃ©los sont volÃ©s, sur un parc estimÃ© Ã 30 millions d'unitÃ©s en France. 150.000 sont retrouvÃ©s mais seulement 10 % sont restituÃ©s Ã leur propriÃ©taire, faute d'identification possible.Le nouveau systÃ¨me de marquage BICYCODEÂ® permet aux propriÃ©taires de graver un numÃ©ro unique sur leur vÃ©lo..Ce numÃ©ro est par la suite intÃ©grÃ© dans un registre national avec les coordonnÃ©es du propriÃ©taire. Gendarmes et policiers peuvent alors joindre ce dernier afin de lui restituer son vÃ©lo Ã la suite du vol.La procÃ©dure pour le marquage des vÃ©los et l'enregistrement dans le registre national est trÃ¨s simple, connectez-vous surÂ http://www.bicycode.org